**FICHE DE CANDIDATURE AMI à joindre aux CV**à envoyer à ami-eac.drac-acreims@culture.gouv.fr **avant le 25 février 2025.**

**Appel à manifestation d’intérêt 2025-2026 lancé par la DRAC Grand Est en partenariat avec le rectorat de l’académie de Reims auprès des acteurs culturels.** Si votre candidature est retenue, vous en serez informé dans la première quinzaine d’avril 2025 et mis en relation avec les enseignants, les conseillers pédagogiques et les coordonnateurs arts et culture des DSDEN pour coconstruire le projet d’éducation artistique et culturelle avec eux entre avril et septembre. Vous serez également informés des modalités de mise en œuvre qui pourront varier en fonction des contractualisations avec les collectivités territoriales.

|  |
| --- |
| **Nom et coordonnées (adresse postale, courriel, téléphone) du porteur de projet** |
|  |
| **Nom des artistes, professionnels de la culture ou du patrimoine associés au projet**  |
|  |
| **Nom d’une structure culturelle partenaire (non obligatoire)** |
|  |
| **Estimation du niveau de classe ou tranche d'âge des élèves (cela sera précisé avec les partenaires de l'éducation nationale si votre candidature est retenue)** |
| Maternelle : |
| Primaire : |
| Collège / lycée : |
| **Domaines artistiques et culturels** Patrimoines : Monuments historiques, Archéologie, Musées, Archives, Métiers d'art Architecture ; Arts numériques ; Arts visuels ; Cinéma ; Danse ; Musique ; Théâtre ; Arts de la rue ; Arts du cirque ; Marionnettes ; Livre et lecture, Arts du conte ; Maîtrise de la langue française Journalisme, éducations aux médias et à l’information ; Culture scientifique et technique  |
|  |
| **Note d’intention artistique et culturelle**Décrivez précisément ici votre démarche artistique et culturelle ; votre actualité de création ; votre processus de création à mettre en partage. |
|  |
| **Développez ici les étapes imaginées pour ce projet (cf cahier des charges des projets fédérateurs).** **Le projet fédérateur comporte** de 6h à 10h d’intervention artistique et culturelle par classe pour 4 classes minimum ainsi que 2 heures pour la préparation et la concertation par projet et 2 heures d’atelier de pratique artistique pour les enseignants par projet. Il comporte les 3 piliers de l’EAC.**La résidence** comporte 60 heures d’intervention artistique sur l’ensemble de l’établissement |
|  |
| **Précisez ici les 3 piliers de l’EAC envisagés**  |
| **Rencontrer :** 1. Quelles sont les œuvres rencontrées par les élèves : celles de l’artiste du projet mais aussi, le cas échéant d'autres artistes (concerts, spectacle, visite de musée, de monument … etc.) ? |
|  |
| **Pratiquer : 2.** Quelles sont les pratiques artistiques proposées aux élèves afin qu’ils expérimentent le processus de création propre à l’artiste du projet ou aux savoir-faire du professionnel du patrimoine ou de la culture ? |
|  |
| **Connaître : 3. Temps d’échange et d’interprétation avec les élèves.** Quelles sont les références spécifiques permettant de donner des clés de compréhension historiques, esthétiques et thématiques dans le domaine abordé ? Ces clés sont données aux enseignants pour qu’ils puissent faire le lien entre votre proposition et les programmes scolaires. Ils pourront ainsi exploiter et prolonger le travail réalisé en partenariat avec vous dans le cadre des programmes pédagogiques de la classe en dehors de votre temps de présence. |
|  |
| **Calendrier prévisionnel** Précisez la ou les périodes souhaitées : Nécessairement entre septembre 2025 et juin 2026. Précisez ici vos disponibilités et la manière dont vous envisagez la temporalité. |
|  |

